

Allemagne et France se préparent à l'AAP pour les premiers « pilotes » d'universités européennes

Berlin - Publié le vendredi 22 juin 2018 à 10 h 45 - Actualité n° 123222

La France et l'Allemagne ont « l'intention de travailler rapidement à la mise en place d'universités européennes, consistant dans un premier temps en un réseau d'universités construit depuis la base dans l'UE », indique la déclaration franco-allemande de Meseberg, adoptée le 19/06/2018 par le président Emmanuel Macron et la chancelière Angela Merkel à Berlin.

La Commission européenne doit lancer fin septembre ou début octobre les premiers appels à projets pour la mise en place de trois à cinq réseaux. Un budget de 20 M€ issu du programme Erasmus + est prévu pour ces projets pilotes, de 2018 à 2021. Les réseaux devront être constitués d'un consortium d'au moins trois universités dans au moins trois États membres de l'UE.

La France compte mettre 100 M€ sur dix ans pour pérenniser ces réseaux au-delà de cette période d'essai, déclare Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, lors du forum franco-allemand recherche le 19/06/2018 à Berlin. Des moyens qui proviendront du PIA, comme l'avait indiqué le Mesri à l'issue du dernier conseil des ministres européens de l'éducation à Bruxelles, le 22/05/2018.

En pleine turbulence politique, l'Allemagne n'a pas encore fixé le montant de sa contribution. Le gouvernement de coalition doit adopter sa proposition de budget en juillet. Il ne sera à l'examen qu'à l'automne au Bundestag. « Les chiffres allemands devraient être à peu près équivalents » à ceux de la France, indique Peter Greisler, directeur général adjoint du BMBF (ministère fédéral de l'éducation et de la recherche) à News Tank.

Beaucoup d'incertitudes planent encore sur les contours exacts de ces futurs réseaux d'universités, constatent les participants de la table ronde consacrée au sujet, lors du 6^e forum franco-allemand recherche.

Peter Greisler, directeur général adjoint du BMBF, résume :

- Toutes les universités pourront participer et pas seulement celles « d'excellence » ;
- « La taille importe... ou peut-être pas » : l'université européenne est aussi une chance pour les petites universités ;
- les grandes régions peuvent aspirer à postuler, mais aussi les réseaux de spécialisation ;

- l'essentiel est d'avoir des valeurs européennes
 - le premier appel d'offres sera réservé aux pays membres de l'Union européenne, la Suisse en est donc exclue.
-

Les enjeux des futurs réseaux

« L'un des principaux défis sera de maintenir ces réseaux au-delà des financements européens », souligne Denis Despréaux, chef de la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (Meiries, devenue DAEI, le 21/06/2018)

Les obstacles sont à la fois « légaux et politiques » parce que les universités ont des statuts et rôles très différents», remarque Christian Schmeken, du service allemand d'échanges universitaires, mais aussi « linguistique puisque l'anglais est presque toujours la langue commune ». Va-t-on en outre « réfléchir en termes d'excellence uniquement ou aussi en termes d'inclusion ? »

« Universités de prestige » ou « joyaux cachés » ?

Julika Griem, vice-présidente de la DFG (Fondation allemande pour la recherche) se demande s'il s'agit de « diffuser plus encore des universités de prestige existantes ou de créer l'occasion de découvrir des joyaux cachés ? » :

- S'agira-t-il « de clusters existants ou de quelque chose de nouveau ? » ;
- « Si la taille compte, les membres d'un réseau ne devront pas être trop nombreux ni trop éloignés pour permettre les rencontres face à face essentielles pour l'innovation. Dans ce cas, comment favoriser la croissance ? » ;
- Et « comment se positionneront ces réseaux vis-à-vis du "boom" et de l'attractivité des universités internationales en Asie » ?

L'expérience de l'UFA

David Capitant, président de l'UFA (Université franco-allemande), propose de partager l'expérience du réseau transfrontalier, entre autres pour « lier des universités majeures et mineures ».

« Si nous voulons faire plus qu'un simple Erasmus, il faut que les partenaires travaillent à un programme pédagogique véritablement commun ». Des étudiants doivent accomplir l'intégralité de leur cursus ensemble, ajoute-t-il.

Autre écueil bien connu de l'UFA : « Dans une seule université, il est fréquent que les facultés soient en partenariat avec des universités différentes. »

Georg Krausch, président de l'Université de Mayence souligne toutefois que l'expérience acquise par l'UFA et ailleurs servira d'accélérateur : « La première fois, il faut six ans pour construire une alliance, ensuite, tout va beaucoup plus vite », remarque-t-il.

Les travaux de la CPU et de la HRK

Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine et de l'UniGR (Université de la Grande région), indique que la CPU et son homologue allemand, la HRK, « travaillent à un concept commun » pour définir les futurs critères de l'appel d'offres de la Commission.

« Nous voulons une excellence distribuée et un appel d'offres qui touche à la fois l'enseignement, la science et la recherche et pas uniquement l'éducation. »

CPU et HRK insistent également pour « qu'il y ait une connexion avec les territoires liée à la spécialisation intelligente. Ce n'est qu'avec cet ancrage territorial que nous pouvons avoir un impact sur les citoyens et construire une idée de ce qu'est la nouvelle Europe ».

Une question géopolitique

Thierry Valentin, directeur général adjoint de Campus France, attire l'attention sur l'émergence de nouveaux acteurs : Chine, Russie mais aussi la Turquie, l'Arabie Saoudite ou les Emirats arabes Unis, qui « seront des concurrents des réseaux européens pour attirer les étudiants ».

La mobilité étudiante, « n'est pas seulement une question économique et de connaissance mais aussi une concurrence pour des valeurs et une vision du monde. C'est une question géopolitique », souligne-t-il.

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »